

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

## PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

### UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

► **OBJET:** demande d'enregistrement concernant un projet d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) – VILLEAU 3

Le projet d'installation de stockage de déchets inertes porte sur une superficie d'environ 31ha pour un volume de matériaux d'environ 1 230 000 m<sup>3</sup> (2 025 000 t), pour une durée de 8 ans.

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION:** Les Trois Muids, La Grande Garenne et L'Épinette à Villeau - commune d'EOLE-EN-BEAUCE ;

► **RUBRIQUES:** 2760-3 (nomenclature des ICPE)

► **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR:** Société RECYCLEO, dont le siège social est situé 12 rue Notre Dame des Victoires – 75002 PARIS

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Monsieur Vincent BRIGAULT, Directeur des opérations à la Société RECYCLEO** – [vb@recycleo.fr](mailto:vb@recycleo.fr)

► **RAYON D'AFFICHAGE:** 1 Km- communes d'Eole-en-Beauce et Les Villages Vovéens

► **DURÉE DE LA CONSULTATION:** du lundi 3 juillet 2023 à 9h00 au lundi 31 juillet 2023 à 19h00.

► **LE DOSSIER COMPLET** est déposé en mairie d'Eole-en-Beauce – Viabon – et en mairie déléguée de Villeau où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture ci-après :

JOURS ET HEURES	LIEU
les mercredis de 9h à 12h30	en mairie d'Eole-en-Beauce -Viabon, 2 rue de la Mairie
les vendredis de 14h à 17h30	en mairie déléguée de Villeau, 5, rue de la Grande Barre

► **LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET:** [HTTPS://WWW.EURE-ET-LOIR.GOUV.FR/ACTIONS-DE-L-ÉTAT/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATION-DU-PUBLIC/CONSULTATION-DU-PUBLIC/EN-COURS](https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-Consultation-du-Public/Consultation-du-Public/En-Cours)

► **PENDANT LA DURÉE DE la CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- Sur les registres de papier ouverts à cet effet à la mairie de **d'Eole-en-Beauce -Viabon et en mairie déléguée de Villeau**, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- par voie postale, à Madame le Préfet – Direction de la Citoyenneté – Bureau des procédures environnementales – Place de la République CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

► **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE,** « LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LE PRÉFET. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS ».